



Strasbourg, le 3 décembre 2010

CDL-EL-OJ(2010)004ann
Or. fr.

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

**35^e REUNION
DU CONSEIL DES ELECTIONS DEMOCRATIQUES**

Venise, le 16 décembre 2010 à 10 h

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTE

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil est invité à adopter l'ordre du jour tel qu'il figure dans le présent document.

2. Communication du Secrétariat

Le Secrétariat informera le Conseil sur les points suivants :

- Arménie : les travaux en vue de la rédaction d'un avis sur le code électoral révisé ;
- Azerbaïdjan : la mise en œuvre du plan d'action en vue des élections parlementaires de novembre 2010 ;
- Moldova : la coopération liée à la préparation des élections législatives anticipées du 28 novembre 2010 et ses suites.

3. Vote à l'étranger

Lors de la dernière réunion, les rapporteurs, Mme Durrieu et M. Trocsanyi, ont préparé des observations qui ont été soumises au Conseil pour information ([CDL-EL\(2010\)027](#) et [030](#)).

Le secrétariat a préparé un projet de rapport sur la base de ces observations ainsi que de la discussion. Ce document est soumis au Conseil pour adoption ([CDL-EL\(2010\)032](#)).

4. Fraude électorale

Suite à la décision du Conseil d'examiner cette question, un projet de rapport sur les possibilités de fraude électorale basée sur une manipulation des chiffres, fondé sur les observations de MM. N. Vulchanov et A. Eriksson, est soumis au Conseil pour adoption ([CDL-EL\(2010\)028](#)).

5. Norvège

A la demande du secrétaire d'Etat du ministère royal norvégien de l'administration régionale et du développement régional, responsable des questions électorales, la Commission de Venise et l'OSCE/BIDDH élaborent un avis conjoint relatif en particulier au contentieux électoral, qui est soumis au Conseil pour adoption ([CDL-EL\(2010\)029](#) ; cf. [CDL-EL\(2010\)025](#) et [026](#)).

6. Ukraine

Suite à la demande de M. Lytvyn, président du Parlement ukrainien, le Conseil pourra être amené à examiner un projet d'avis sur un projet de Code électoral unifié de l'Ukraine, sur la base des observations de MM. N. Esanu et S. Darmanovic ([CDL-EL\(2010\)033](#), voir [CDL-EL\(2010\)034](#)).

7. Royaume-Uni

Suite à la demande de la Commission électorale du Royaume-Uni, le Conseil pourra être invité à examiner un projet d'avis sur le Code de conduite pour les observateurs d'élections (*Code of practice for electoral observers*) élaboré par cette Commission ([CDL-EL\(2010\)035](#), voir [CDL-EL\(2010\)036](#)), sur la base des commentaires de Mme Alanis Figueroa.

8. Autres développements et activités futures

Le Conseil devrait être amené à se prononcer lors d'une de ses prochaines réunions sur :

- Un avis sur la réforme du droit électoral de l'Arménie ;
- Une étude sur l'abus des ressources administratives ;
- Un rapport sur les droits électoraux des citoyens handicapés

Les membres sont invités à faire des propositions d'activités futures.

9. Coopération avec l'OSCE/BIDDH

Un échange de vues aura lieu avec les représentants de l'OSCE/BIDDH sur les possibilités de coopération future.

10. Date de la prochaine réunion

Il est proposé de tenir la prochaine réunion le jeudi 24 mars 2011 à 10 h.